Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID: 074-217400316-20210204-D2021_05-DE

République Française - Département de Haute-Savoie Convocation et affichage du 11 Décembre 2020 SEANCE du 04 Février 2021

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et un et le 4 février à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

En exercice	23
Présents	20
Votants	22
dont Pouvoirs	02

Présents: Le Maire, Genoud Marc, MM les Adjoints: C. Seifert, R. Personnaz, P. Meylan, S. Mercet MM les Conseillers: Nathalie Laks, Nicolas Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, C. Roy, J. Personnaz, V. Roy, S. Manganelli, S. Baud, S. Casabianca, R. Cusin, G. Vilmint, M. Aragon Pouvoirs: T. Eudes donné à S. Baud, F. Aragon donné à M. Aragon

Excusés : S. Tugler-Rossi A été nommé secrétaire : C. Roy

VIE COMMUNALE- cimetière- Colombarium 4ème tranche

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-058 du 15 juillet 2014. Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- => qu'un nouveau columbarium de 6 cases a été effectué au cimetière municipal.
- => que la durée d'occupation de chacune d'elle est fixée à trente ans.
- => qu'elles sont vendues au prix coûtant,
- => et que le montant total des travaux s'élève à 3851,12 € TTC

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- => décider de fixer les tarifs de vente et de droit d'occupation des cases de columbarium de la 4° tranche à 3851,12 € soit 641,85 € la case trentenaire,
- => Sachant qu'à ce montant il faut rajouter le prix de la concession double selon la délibération en vigueur concernant les tarifs de concession.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire.

Marc GENOUD

Certifié exécutoir A Beaumont, le Le maire,